

Cour d'Appel de Rennes

Tribunal de Grande Instance de Nantes

Jugement du : 03/04/2017

6ème chambre section B

N° minute : 63/17GL

N° parquet : 16139000016

Plaidé le 13/03/2017

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE GREFFIER

JUGEMENT CORRECTIONNEL

Délibéré le 03/04/2017

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Nantes le TREIZE MARS DEUX MILLE DIX-SEPT,

composé de Madame THEVENIN-SCOTT Élise, vice-président, présidente du tribunal correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame LECOMTE Geneviève, greffière,
en présence de Monsieur BONHOMME Olivier, procureur de la République adjoint,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenue

Nom : [REDACTED]

née [REDACTED]

Nationalité : [REDACTED]

Situation familiale [REDACTED]

Situation professionnelle : [REDACTED]

Antécédents judiciaires : [REDACTED]

Demeurant : [REDACTED]

Situation pénale : [REDACTED]

comparant assistée de Maître LEFEBVRE Yann avocat au barreau de PARIS, substitué par Maître GEBIN Virginie avocat au barreau de PARIS,

Prévenue du chef de :

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 29 mars 2016 à LA CHAPELLE HEULIN

Mme RICHALEN

Me LEFEBVRE

le 12-5-17

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

[REDACTED] a soulevé, in limine litis, à l'audience du 13 mars 2017, une exception de nullité. Celle-ci a été jointe au fond.

Aux termes de cette exception, elle soulève la nullité du contrôle d'alcoolémie à l'éthylomètre dont elle a fait l'objet au motif que [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] entache de nullité l'ensemble de la procédure sans qu'il ne soit possible de procéder à une requalification ainsi que le sollicite le parquet.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de [REDACTED]

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

Fait droit à l'exception de nullité soulevée par la prévenue ;

En conséquence, constate la nullité de la procédure dans son entier ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



LA PRESIDENTE

